



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 32126

Texte de la question

M. Franck Dhersin souhaite attirer l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur les menaces qui pèsent sur l'enseignement de l'allemand dans les lycées du Dunkerquois. Le maintien de cette option dépendra du nombre d'élèves inscrits. En dessous de 15 élèves, les autorités rectorales semblent avoir pris la décision de fermer systématiquement les classes d'option obligatoire. La suppression d'options, l'orientation d'élèves vers d'autres lycées de l'agglomération sont des mesures qui ne pourront que complexifier le bon déroulement des études des lycéens. A l'aube du xxie siècle, notre système d'enseignement ne doit-il pas contribuer au développement économique et à la compétitivité internationale ? En conséquence, il lui demande de bien vouloir reconsidérer ce dossier.

Texte de la réponse

La maîtrise des langues étrangères est aujourd'hui le gage d'une ouverture des élèves sur le monde en même temps qu'un facteur d'insertion sociale et professionnelle. Elle constitue à ce titre une priorité dans la formation des jeunes. Cette formation doit être assurée dans diverses langues étrangères. Pour répondre à ces besoins, une réflexion globale sur l'enseignement des langues étrangères a été menée au sein du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Elle vise à améliorer le niveau de nos élèves en langues vivantes, notamment en communication orale. La généralisation de l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire, sous la forme d'un véritable apprentissage, devrait constituer un facteur important de l'amélioration des compétences linguistiques des élèves. A la rentrée de 1998, la majorité des élèves des classes de CM 2 a bénéficié d'un enseignement régulier de langue vivante. Cette mesure sera étendue aux CM 1 en septembre 1999. La langue étudiée à l'école primaire sera choisie par les parents parmi celles offertes dans le collège du secteur en sixième. Ainsi, une réelle continuité pourra être établie avec le collège, qui permettra une amélioration des performances des élèves en langues vivantes. Une classe d'allemand pourra être ouverte dès lors qu'un nombre suffisant d'élèves aura choisi cette langue. En outre, il a été demandé aux recteurs d'établir, dans chaque académie, une carte des langues afin d'équilibrer davantage l'offre d'enseignement en langues étrangères, y compris dans les filières professionnelles. Par ailleurs, afin d'informer sur leurs langues respectives, l'Allemagne et la France ont décidé de chercher des voies nouvelles ; les grandes orientations de cette politique ont été définies lors du dernier sommet franco-allemand de Weimar. Un groupe de travail est chargé de préparer l'expérimentation de nouvelles méthodes d'enseignement fondées sur le pilotage de projets et de rencontres, notamment grâce au recours aux technologies de l'information et de la communication. Une brochure élaborée sous la responsabilité du ministère des affaires étrangères présente aux élèves et à leurs parents les avantages culturels et professionnels que leur offre l'étude de l'allemand et du français ; elle sera doublée d'une information plus générale, produite par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et l'ONISEP, sur la diversité et la richesse des langues offertes dans notre système éducatif.

Données clés

Auteur : [M. Franck Dhersin](#)

Circonscription : Nord (13^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32126

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 1999, page 3920

Réponse publiée le : 13 septembre 1999, page 5391